

Le Petit Langonnais

Informier - Partager - Rassembler

LE PETIT LANGONNAIS n°41 - 2019 :
Directeur de publication : Michel RENOUL
Dépôt légal : 1^{er} semestre 2019
Textes et photos : Mairie de LANGON
Conception et Impression : Arménia Graphic Pipriac

N°41 - 2019

SOMMAIRE

■	Sommaire	P. 2
■	Mot du Maire	P. 3
■	Conseil Municipal – Principales décisions	P. 4
■	Vie locale	P. 13
■	L'école Léo Ferré	P. 21
■	L'école St Marcellin Champagnat	P. 22
■	La vie associative	P. 23
■	Etat Civil	P. 26
■	Octobre Rose en Pays de Redon	P. 27
■	Redon Agglomération – Mise en vente de composteurs individuels	P. 28
■	Redon Agglomération – Accès informatisé sur les déchèteries	P. 28
■	Infos pratiques	P. 29
■	Agenda	P. 30
■	Liste des Associations	P. 30
■	Liste des artisans commerçants	P. 31



Côté finances, le résultat des comptes est très satisfaisant.

L'excédent de 1 375 225.71 € au 31 Décembre 2018, permet de financer les projets inscrits au budget primitif 2019, à savoir et, entre autres :

- ⇒ 790 000 € pour l'église
- ⇒ 155 000 € de travaux d'accessibilité
- ⇒ 200 000 € de travaux dans les bâtiments communaux
- ⇒ 100 000 € de modernisation de voirie
- ⇒ 60 000 € d'accès sécurisés
- ⇒ 60 000 € pour la révision du Plan Local d'Urbanisme

Dans son analyse faite sur les finances de la commune des cinq dernières années, M. Fleury, Trésorier de Redon et comptable de la Commune, souligne :

- un fonds de roulement et une trésorerie très importants,
- un fort potentiel d'investissement,
- la capacité de désendettement de la Commune, au 31/12/2018, est de 1,9 années -le seuil raisonnable se situant en dessous de 8 années.
- une nette augmentation de la Capacité d'Autofinancement qui est passée de 236 858 € en 2014 à 365 641 € en 2018.
- un point de vigilance pour les charges de personnel.

Il est bon de souligner que le Conseil Municipal n'a pas augmenté le taux des impôts depuis 2012.

Inaugurations

Précédée par les inaugurations le 23 avril, de l'agence postale, de la liaison douce rue de Renac et des mises en accessibilité de la Mairie, de l'école Léo Ferré et de la salle de sports, celle que tous les langonnais attendaient était celle de l'église St Pierre et St Paul.

L'émotion était palpable : après avoir été arrêtées en 2001, les cloches se sont remises à sonner le 23 avril 2019 : en les entendant, des langonnais en ont pleuré. L'inauguration s'est déroulée sur le week-end des 29 et 30 juin et beaucoup d'entre vous avait fait le déplacement. Le samedi, en présence de personnalités : M. le Sous-Préfet, M. le Député, M. le Président de Redon Agglomération, M. le Vice-Président du Conseil Départemental, Mme la Conseillère Régionale et des collègues Maires et Monseigneur d'Ornellas, j'ai remis la clé de l'église au Père Paul. Après avoir visité l'édifice, tout le monde s'est retrouvé à la Salle Polyvalente pour les allocutions. Ensuite, réalisé par M. François Lefebvre que je remercie vivement, un diaporama sur la réalisation des travaux a été projeté avant le vin d'honneur.

Ecole Privée

Du nouveau pour les enfants fréquentant le Regroupement Pédagogique Intercommunal des écoles privées de Langon/Ste Anne sur Vilaine. Toujours dans le cadre du regroupement avec Ste Anne, les enfants de Langon et Ste Anne seront scolarisés sur un seul site, celui de Ste Anne. Le RPI devient un Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré. La garderie et la navette continueront de fonctionner pour les enfants domiciliés à Langon : la garderie et le départ/arrivée de la navette se feront à l'école Léo Ferré.

Repas des aînés

Le traditionnel repas, offert par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), aux langonnais âgés de plus de 70 ans, est fixé au Dimanche 22 Septembre à 12h30, à la Salle Polyvalente.

Je remercie toutes les associations langonnaises qui contribuent au dynamisme de notre commune et je souhaite à toutes et tous de passer un très bel été.

Michel RENOUL

Principales Décisions du Conseil Municipal

(les comptes-rendus des Conseils Municipaux sont consultables sur le site Internet de la Commune : www.langon35.bzh)

Séance du 13 Décembre 2018

PRESENTS : MM. Michel RENOUL, Gilles COUANAULT, Eugène PLESSIS, Mmes Maryvonne GAUVIN, Paulette MARCHAND, MM. Jean-Yves BRETTEL, Philippe GERARD, Mme Marie-Annick BASSIN, M. Cédric DEWIMILLE, Mmes Laëtitia DROUIN, Pierrette GARDELLE, M. Charles FOSSE, Mmes Pasquale BREGER, Eve GAULIN, M. Franck DOUILLARD.

■ EGLISE – AVENANTS

M. Forest, architecte, propose des avenants aux différents marchés de l'église –avenants pour lesquels la commission Bâtiments-Voirie-Urbanisme-Environnement, à l'unanimité, a émis un avis favorable :

Lot n° 1 - Avenant n° 2 au marché GREVET – Echafaudage, Maçonneries, Pierres de taille

Arc doubleau Croisée/Choeur – Les désordres de l'arc doubleau n'étaient pas visibles, protégés par une ossature en bois. Il est nécessaire de purger les éléments bois et de remplacer les pierres et de les goujonner.

Porte d'accès au vestibule – A la demande de la commune, il est nécessaire de rendre l'accessibilité PMR par la porte du vestibule. Il était prévu l'accès PMR par le portail ouest. L'accès par le vestibule nécessite la modification du seuil et des jambages.

Fonts baptismaux – La dépose des fonts baptismaux a permis de constater qu'ils n'étaient pas posés sur le dallage béton actuel mais directement sur la terre, d'où la nécessité de reconstituer un dallage béton.

Demi-ferme du Collatérale Nord – Les demi-fermes existantes formant la charpente n'étaient pas scellées dans les maçonneries. Il est nécessaire de les refixer avec un remaillage de maçonnerie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de l'architecte pour l'avenant n° 2 au marché GREVET, pour un montant de 11 286.36 € HT (13 543.63 € TTC).

Lot n° 3 - Avenant n° 1 au marché PERRAULT – Charpente

Des altérations plus importantes que prévues ont été découvertes sur l'entrait du vestibule :

- L'about de l'entrait est très altéré dans la maçonnerie et nécessite un renforcement en résine,
- Une fissure longitudinale sur la partie supérieure a été identifiée lors de la découverte de cette partie du vestibule.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de l'architecte pour l'avenant n° 1 au marché PERRAULT, pour un montant de 6 744 € HT (8 092.80 € TTC)

Lot n° 4 - Avenant n° 2 au marché LESURTEL – Couverture

L'appui de la baie du chœur n'est pas prévu au marché : travaux habillage plomb appuis de fenêtre et dessus le mur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de l'architecte pour l'avenant n° 2 au marché LESURTEL, pour un montant de 1 106.20 € HT (1 327.44 € TTC)

Lot n° 7 - Avenant n° 1 au marché L'ACANTHE PATRIMOINE – Peinture

Le bas-côté n'est pas prévu en peinture au marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de l'architecte pour l'avenant n° 1 au marché L'ACANTHE PATRIMOINE, pour un montant de 4 636.10 € HT (5 563.32 € TTC).

Lot n° 10 - Avenants au marché CGV et CIEL –Electricité, Courants forts, fluide

Plusieurs avenants, pour :

- L'extension de la mise en lumière, pour un montant de 3 242.31 € HT (3 890.77 € TTC)
- L'extension de la moquette chauffante sur le transept sud pour la chorale et concerts (12 m²), pour un montant de 2 288.34 € HT (2 746.01 € TTC)
- Le câblage et matériel de sonorisation (haut-parleurs, microphones et baies de sonorisation), pour un montant de 11 801.73 € HT (14 162.08 € TTC)
- La boucle auditive, pour un montant de 2 135.13 € HT (2 562.16 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions de l'architecte pour les avenants ci-dessus, représentant un montant total de 19 467.51 € HT (23 361.02 € TTC).

■ EGLISE – AIDE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL CONVENTION D'OUVERTURE AU PUBLIC

Depuis 2013, le Département conditionne le versement de ses aides aux travaux dans les églises, à l'établissement d'une convention d'ouverture au public. Cette disposition résulte d'une charte d'engagement signée, le 18 Octobre 2013, entre le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, le Diocèse de Rennes-Dol et Saint-Malo et l'association des Maires d'Ille-et-Vilaine.

La convention est établie entre les représentants du Conseil Départemental (Président), la Commune (Maire) et l'église Saint Pierre et Saint Paul (Curé affectataire). Les signataires s'engagent à déployer tous les efforts afin de permettre l'ouverture de l'édifice et accueillir toutes manifestations culturelles dès lors que celles-ci sont compatibles avec le régime de l'affectation légale au culte.

Principales Décisions du Conseil Municipal

La Région conditionne également le versement de ses subventions aux mêmes conditions que le Département.

La Commission Bâtiments-Voirie-Urbanisme-Environnement, à l'unanimité, a émis un avis favorable à la proposition de convention.

M. le Maire précise que les demandes d'animations culturelles seront traitées avec le Curé affectataire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions entre le Conseil Départemental et/ou le Conseil Régional, la Commune et l'affectataire de l'église St Pierre et St Paul.

■ ACCESSIBILITE MAIRIE – LOT N° 1 AVENANT N° 2 AU MARCHE EUROVIA

Des remontées d'humidité sont apparues sur le bas du mur de la salle des Ajoncs d'Or. Pour y remédier, il y aurait lieu de poser un accodrain le long du mur. L'entreprise Eurovia, titulaire du lot 1 - VRD propose un avenant de 1 800 € HT (2 160 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n° 2 au marché EUROVIA, pour un montant de 1 800 € HT (2 160 € TTC).

■ OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

L'Agence postale doit ouvrir le 1er Avril prochain. Il y aurait lieu de créer un poste d'agent administratif, à mi-temps, à compter de cette date.

Une discussion s'engage sur la décision d'ouvrir ou non une agence postale : M. Douillard pense qu'il aurait fallu se battre pour maintenir la Poste. M. le Maire répond que le but est de travailler pour le bien des administrés et M. Couanault souligne que l'agence postale sera mieux qu'une ouverture de la Poste 12h/semaine, sans compter les nombreuses périodes de fermeture.

En ce qui concerne le recrutement d'un agent, Mme Bréger fait savoir qu'on se retrouve avec 2 personnes hyper polyvalentes, qu'effectivement, on est à l'aire de la mutualisation, qu'on peut demander tout à n'importe qui et que les agents se retrouvent à exercer des fonctions qu'ils ne connaissent pas bien ou qu'à moitié. L'agent en poste est déjà très spécialisé et un autre agent assumerait une autre fonction spécialisée dans le domaine de la Poste.

M. le Maire répond que le but est d'avoir une continuité du service : si un agent est absent, il peut être remplacé par le 2ème agent. Mme Gauvin précise qu'il faut gérer les congés. Pour M. le Maire, c'est important plutôt que de fermer la Poste comme cela se fait actuellement. Deux agents seront formés pour la Poste : on ne peut pas avoir qu'une

seule personne formée parce qu'il y a les périodes de congés et d'absence.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 contre (Mmes Bréger, Gaulin et M. Douillard) :

➤ Décide de la création, à compter du 1er Avril 2019, d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet, à raison de 17,5/35ème, pour l'exercice des fonctions d'accueil, de secrétariat à la Mairie et de gestion de l'agence postale, en soutien de l'agent d'accueil de la Mairie.

➤ Précise que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'Adjoint Administratif. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53 modifiée.

➤ Le traitement de l'agent recruté sera calculé sur la base du grade d'adjoint administratif, par référence à l'échelon.

➤ Le régime indemnitaire instauré par les délibérations 2016-085 et 2016-086 en date du 8 Décembre 2016 sera appliqué à l'agent recruté

➤ Met à jour le tableau des effectifs, au 1er Avril 2019 :

Emploi	Catégorie	Temps de travail	Nbre
Service Administratif			
Attaché Territorial	A	TC	1
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	TC	1
Adjoint Administratif de 2ème classe	C	TNC - 17,5/35ème	1
Adjoint Administratif de 2ème classe	C	TNC - 7/35ème	1
Service Technique			
Adjoint Technique Principal 1ère Classe	C	TC	1
Adjoint Technique Principal 2e Classe	C	TC	1
Adjoint Technique de 2ème Classe	C	TC	1
Adjoint Technique de 2ème Classe	C	TNC - 24,5/35ème	1
Adjoint Technique de 2ème Classe	C	TNC - 15/35ème	1
Adjoint Technique de 2ème Classe	C	TNC - 20,63/35ème	1
Adjoint Technique de 2ème Classe	C	TNC - 16,77/35ème	1
Adjoint Technique de 2ème Classe	C	TNC - 16/35ème	1
Adjoint Technique de 2ème Classe	C	TNC - 6,42/35ème	1
Service Scolaire			
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2ème Classe	C	TNC - 24/35ème	1
Service Culturel			
Adjoint du Patrimoine de 2ème Classe	C	TNC - 9/35e	1

■ FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES SST

Les connaissances du personnel communal, au titre des compétences de Sauveteur Secouriste du Travail, doivent être renouvelées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de DH Formations de Pipriac, pour l'actualisation des compétences de Sauveteur Secouriste du Travail, pour 10 agents, pour le prix de 725 € TTC.

■ ARCHIVES COMMUNALES CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT

La dernière intervention des Archives Départementales date de février 2014. Un suivi régulier de la production documentaire est nécessaire pour assurer une fiabilité certaine aux instruments de recherche et procéder aux éliminations réglementaires.

Le Conseil Départemental propose une convention pour poursuivre le classement des archives de la Mairie. L'intervention de l'archiviste, prévue sur 3 jours, pourrait se faire au second semestre 2019. Le coût journalier est fixé à 178 € auquel il faut ajouter les frais de transports et le remboursement des fournitures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental pour poursuivre le classement des archives de la Mairie, aux conditions ci-dessus.

■ RGPD – MISE EN CONFORMITE DES POSTES PORTABLES ET MOBILES ET REPRISE D'ACTIVITES

L'outil proposé est destiné aux ordinateurs portables et téléphones mobiles quittant l'enceinte de la mairie. Pour des raisons de protection des données et pour se mettre en conformité avec la loi RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), il est nécessaire de :

➤ Pour les ordinateurs portables, prendre une licence permettant une solution de chiffrement simple et complète des disques et des médias amovibles protégeant contre l'inattendu et répondant ainsi aux obligations de conformité en matière de sécurité avec un seul package MSI,

➤ Pour les téléphones portables, prendre une licence permettant de protéger les contacts/messages/emails. Cette licence permet également de retrouver les appareils volés ou perdus avec l'antivol.

Il est de plus préconiser un plan de reprise d'activité permettant un redémarrage fiable et rapide du serveur qui limitera le temps d'indisponibilité de l'informatique du secrétariat.

Montant de la proposition de TBI Redon, y compris l'installation et le paramétrage du réseau, sur site : 1 298.90 € HT (1 558.68 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de TBI de Redon, pour un montant de 1 298.90 € HT (1 558.68 € TTC) et autorise le Maire à signer le contrat pour le renouvellement des licences.

■ SDE 35 – RETRAIT DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE FOURNITURE D'ELECTRICITE ET ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES D'ENERGIE

Le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE 35) a mis en place en 2015, pour les sites d'une puissance supérieure à 36 kVA, un groupement d'achat d'électricité qu'il coordonne et auquel la commune adhère pour la Salle Polyvalente.

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35 a décidé de dissoudre le groupement existant et de créer un nouveau groupement de commandes « Energie » permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz. Il a validé la convention constitutive du groupement de commandes d'énergie.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de LANGON d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie,

Sur proposition unanime de la Commission Bâtiments, Urbanisme, Voirie, Environnement, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions (Mmes Bréger, Gaulin et M. Douillard), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le retrait de la Commune de LANGON du groupement de commandes de fourniture d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués ;
- d'autoriser l'adhésion de la Commune de LANGON au groupement de commandes de fourniture d'énergie ;

■ SECRETARIAT DE MAIRIE – LOGICIELS METIER CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC COSOLUCE

Le contrat d'abonnement aux progiciels de la gamme COLORIS (logiciels métier : compta, budget, paye, facturation, Etat Civil...) prend fin le 31/12/2018. COSOLUCE propose un nouveau contrat pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2021. Montant de l'abonnement annuel : 1 898.10 € HT (2 277.72 € TTC). Montant payé en 2018 : 1 638.10 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le nouveau contrat avec COSOLUCE pour la maintenance des progiciels de la gamme COSOLUCE, à compter du 1er Janvier 2019, pour un montant de 1 898.10 € HT (2 277.72 € TTC)-montant 2019,

■ TARIFS COMMUNAUX

Il est proposé de ne pas augmenter le prix des tarifs communaux, au 1er Janvier 2019 : location des salles, concessions cimetièrre, busage, photocopies, médiathèque... Ils n'ont pas augmenté depuis le 1er Janvier 2014. A l'unanimité, le Conseil Municipal est d'accord.

Séance du 21 Février 2019

PRESENTS : MM. Michel RENOUL, Eugène PLESSIS, Mmes Maryvonne GAUVIN, Paulette MARCHAND, MM. Jean-Yves BRETTEL, Philippe GERARD, Mme Marie-Annick BASSIN, M. Cédric DEWIMILLE, Mmes Laëtitia DROUIN, Pierrette GARDELLE, Pasquale BREGER, Eve GAULIN, M. Franck DOUILLARD.

ABSENTS EXCUSES : MM. Gilles COUANAULT (pouvoir à Michel RENOUL), Charles FOSSE (pouvoir à Philippe GERARD)

■ REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE – MODIFICATION ET EVOLUTION – DEBAT

Par délibération n° 2015-056 en date du 09 Juillet 2015, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), sur l'ensemble du territoire de la Commune. Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) a été débattu en Conseil Municipal, le 9 Février 2017.

Le PADD a été présenté aux Personnes Publiques Associées (PPA) le jeudi 26 Janvier 2017, puis le 18 Septembre 2018. Une réunion complémentaire a eu lieu le 05 Février 2019, en présence de 2 représentants de la DDTM. Suite aux observations des Personnes Publiques Associées, des modifications ont été apportées en réunions de travail et il est nécessaire d'en débattre une nouvelle fois.

M. le Maire rappelle également que, conformément à l'article L 151-5 du Code de l'Urbanisme, le PLU présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la collectivité. Dans le respect des principes énoncés aux articles L.101-1 et L.101-2 du Code de l'Urbanisme, le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le PADD s'articule avec les documents de planification et d'orientations existants à l'échelle supra communale : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Redon-Bretagne Sud, le SAGE Vilaine... Il s'inscrit dans le respect des objectifs de développement durable du Code de l'Urbanisme.

Mme Cittié, du bureau d'études CITTE-CLAES présente le projet et fait un rappel sur le projet d'évolution de la population et des logements.

Le territoire de Langon offre une richesse environnementale et une variété de paysages naturels et ruraux qu'il convient de préserver et de valoriser. De ce fait, le développement de la commune doit tenir compte de la valeur patrimoniale (paysagère, architecturale, environnementale), économique (industrielle, artisanale, touristique, agricole) et écologique (Site Natura 2000, espaces liés aux marais de la Vilaine, continuités écologiques, trame verte, trame bleue...) du territoire afin de contribuer à la protection des paysages et à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement.

Le PADD expose les volontés communales qui s'articulent autour de trois principes fondamentaux :

1) Valoriser le territoire en maintenant l'équilibre entre préservation des espaces et usages, notamment agricoles, en :

- Protégeant les éléments naturels et paysagers participant à la qualité du cadre de vie et jouant un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité,
- Préservant l'identité des hameaux et le caractère agricole
- Valorisant les paysages qui façonnent l'identité communale,

2) Développer l'urbanisation dans un souci de durabilité et d'économie des espaces, en :

- Confortant l'urbanisation au sein de l'enveloppe agglomérée et en renforçant son attractivité
- Limitant l'étalement urbain consommateur d'espace et l'extension urbaine des hameaux afin d'éviter l'empiètement sur les espaces agricoles et naturels,
- Offrant une diversité d'habitat et une qualité urbaine maîtrisée,
- Organisant les déplacements à l'échelle communale
- Protégeant les ressources naturelles.

3) Conforter les activités économiques et les différents modes de déplacement, en :

- Agissant en faveur des activités économiques de la commune,
- Confortant l'activité agricole, garante de la qualité des paysages et de l'environnement,
- Favorisant l'intégration de la commune dans son intercommunalité.

Suite à une présentation synthétique du diagnostic du territoire, des projections démographiques et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et, conformément à l'article L 123-18 du Code de l'Urbanisme, le débat sur le PADD est ouvert au sein du Conseil Municipal.

Suite à l'exposé du bureau d'études, le conseil municipal est d'accord avec l'ensemble des modifications du PADD issues des échanges avec la DDTM en matière de réduction de capacité d'accueil.

➤ Après discussion, il est choisi de ne pas identifier sur plan les éléments patrimoniaux. Le texte est suffisant. Ceci facilitera la mise à jour éventuelle de l'inventaire. En effet, celle-ci pourra se faire sans nécessairement revoir la carte du PADD qui ne localiserait plus les éléments.

➤ Le PADD et la traduction dans le zonage localisent les STECAL à vocation économique.

Par conséquent, les CUMA n'ont pas à faire l'objet d'un zonage spécifique de STECAL car ce sont bien des vocations agricoles. Ces CUMA sont bien autorisées en zone A.

Le projet de PADD est annexé à la présente délibération. Cette délibération prend acte de la tenue du nouveau débat sur le PADD au sein du Conseil Municipal.

■ EGLISE – LOT N° 8-PEINTURES MURALES AVENANT N° 1 AU MARCHÉ ARTHEMA/FRAY

Les postes de rebouchages et de réintégration ont été ré-évalués d'une façon importante et s'expliquent par :

- Les différentes purges nécessaires, non visibles lors du diagnostic visuel de l'appel d'offres,
- Des fissures et lacunes importantes occasionnées par des reprises (arc doubleau du chœur, baies hautes dans les murs de la nef)
- Les désordres occasionnés par la dépose de l'ancienne tribune.

Afin de réduire la plus-value, l'entreprise a proposé de minimiser son intervention sur les parties hautes de la croisée du transept (suppression d'un poste échafaudage) et une réintégration plus légère dans les parties hautes de la croisée.

La proposition d'avenant a été validée par M. Masson, Conservateur Régional des Monuments Historiques. La Commission Bâtiments, Urbanisme, Voirie, Environnement a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. Douillard fait savoir que bien qu'il ait voté « pour » en commission, il s'abstient pour cette question.

Le Conseil Municipal, par 12 voix Pour et 3 abstentions (Mmes Bréger, Gaulin et M. Douillard), valide la proposition de l'architecte pour l'avenant n° 1 au marché Arthéma/Fray, titulaire du lot n° 8-Peintures Murales, pour un montant de 16 792.39 € HT (20 150.87 € TTC).

■ EGLISE – LOT N° 10-ELECTRICITE AVENANT N° 2-1 AU MARCHÉ CGV ET CIEL

Avenant supplémentaire au marché CGV et CIEL pour :

- Une demande complémentaire lors d'un RDV de chantier pour le raccordement des basses de l'orgue sur l'allège de la baie occidentale.
- Les commandes d'éclairages de l'église se font à partir de la sacristie. Une commande à partir du vestibule serait souhaitable pour les visites publiques.

La Commission Bâtiments, Urbanisme, Voirie, Environnement a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, par 12 voix Pour et 3 abstentions (Mmes Bréger, Gaulin et M. Douillard), valide la proposition de l'architecte pour l'avenant n° 2-1 au marché CGV et CIEL, titulaire du lot n° 10- Electricité-Courants forts-Fluide, pour un montant de 1 591.42 € HT (1 909.70 € TTC).

■ SALLE POLYVALENTE - CONTRAT D'ENTRETIEN DES TOITURES-TERRASSES

Pour éviter les infiltrations d'eau par les toitures-terrasses à la salle polyvalente, il est nécessaire de passer un contrat d'entretien.

La société SNPR de St Jacques de la Lande propose un contrat annuel pour 409.50 € HT (491.40 € TTC) – prix 2019. La Commission Bâtiments, Urbanisme, Voirie, Environnement a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme Bréger demande des explications sur les infiltrations et sur le contenu du contrat proposé (nombre d'interventions...). Après avoir répondu, M. le Maire précise qu'un contrat d'entretien des toitures-terrasses est obligatoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat d'entretien proposé par la SNPR de St Jacques de la Lande, pour l'entretien des toitures-terrasses de la Salle Polyvalente. Montant annuel du contrat pour 409.50 € HT (491.40 € TTC) – prix 2019.

■ ACCESSIBILITE MAIRIE ET ECOLE LEO FERRE - ENTREPRISES – PENALITES DE RETARD

Les travaux d'accessibilité de la Mairie et de l'école Léo Ferré ont pris du retard.

1 - Pour la Mairie Les ordres de service mentionnaient un démarrage de travaux le 27 Août 2018, avec un délai d'exécution de 2 mois non compris les congés et délais de préparation. Les entreprises ont bien respecté le délai de 2 mois (travaux terminés au 27 Octobre 2018), sauf pour :

L'entreprise Ouvertures Gaciliennes : la pose des mains courantes a été faite le 19 Décembre 2018. Retard imputable à l'entreprise = 53 jours calendaires, soit 53j x 183 € = 9 699 €.

(pour rappel, montant du marché : 574.19 € TTC)

L'entreprise Green Distribution mais le retard ne lui est pas imputable : il a fallu attendre le séchage du béton désactivé pour circuler sur la dalle. Pour l'architecte et l'entreprise, il n'était pas souhaitable de prendre le risque d'occasionner des dégâts sur le revêtement neuf.

2 - Pour l'école Léo Ferré

Les ordres de service mentionnaient un démarrage de travaux le 27 Août 2018, avec un délai d'exécution de 2 mois non compris les congés et délais de préparation. Les entreprises ont bien respecté le délai de 2 mois (travaux terminés au 27 Octobre 2018), sauf pour :

L'entreprise Ouvertures Gaciliennes : la pose des mains courantes a été faite le 19 Décembre 2018. Retard imputable à l'entreprise = 53 jours calendaires, soit 53j x 183 € = 9 699 €.

(pour rappel, montant du marché : 2 564.27 € TTC)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer les pénalités de retard aux entreprises chargées des travaux d'accessibilité de la Mairie et de l'école Léo Ferré.

EGLISE – LOT 1 – ECHAFAUDAGE-MAÇONNERIE-PIERRE DE TAILLE - AVENANT N° 3 AU MARCHE GREVET

Avenant proposé pour la restitution du chapiteau en pierre de la Croisée de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de l'architecte pour l'avenant n° 3 au marché GREVET, titulaire du lot n° 1 – Echafaudage-Maçonnerie-Pierre de taille, pour un montant de 2 040.54 € HT (2 448.65 € TTC).

ECOLE ST MARCELLIN CHAMPAGNAT

Les membres de la Commission Exécutive du CODIEC (Comité Diocésain de l'Enseignement Catholique) du 29 Janvier se sont prononcés pour la fermeture de l'école St Marcellin Champagnat de Langon en Juillet 2019 :

- La baisse importante des effectifs sur l'ensemble du RPI et les fermetures de classes successives.
- L'espace immobilier très conséquent sur Langon n'est plus adapté pour une petite structure.
- La majorité des élèves du RPI est originaire de Ste Anne sur Vilaine

➤ L'école St Gabriel de Ste Anne sur Vilaine est la seule école sur la commune de Ste Anne.

Au vu du résultat de l'enquête effectuée par les parents de l'école privée, beaucoup de familles ont l'intention de continuer à scolariser leurs enfants à l'école de Ste Anne en septembre 2019, justifiant ainsi le maintien de la navette et de la garderie.

M. le Maire précise que la décision du CODIEC doit encore être entérinée par l'Inspecteur d'Académie. 4 à 6 enfants de l'école privée pourraient être inscrits à l'école Léo Ferré, sachant que 18 CM2 quittent l'école Léo Ferré en juillet prochain.

16 à 18 enfants de Langon pourraient aller à l'école privée de Ste Anne. C'est ce qui ressort du sondage effectué par les parents de l'école privée.

Mme Bréger demande si la navette est maintenue pour 16/18 enfants et si tous les enfants (école publique et école privée) seront regroupés à la garderie de l'école Léo Ferré. M. le Maire lui confirme que la navette sera maintenue et qu'elle pourrait partir de la Salle des Menhirs pour les enfants de l'école privée.

Séance du 28 Mars 2019

PRESENTS : MM. Michel RENOUL, Gilles COUANAULT, Eugène PLESSIS, Mmes Maryvonne GAUVIN, Paulette MARCHAND, MM. Jean-Yves BRETTEL, Philippe GERARD, Mme Marie-Annick BASSIN, M. Cédric DEWIMILLE, Mmes Laëtitia DROUIN, Pierrette GARDELLE, M. Charles FOSSE, Mmes Pasquale BREGER, Eve GAULIN, M. Franck DOUILLARD.

Assiste à la réunion, sans voix délibérative : M. Bertrand Fleury, Trésorier de Redon, Receveur Municipal.

ECOLE LEO FERRE – FRAIS DE FONCTIONNEMENT - PARTICIPATION 2019 DES COMMUNES EXTERIEURES

Compte-tenu des dépenses payées pour l'école Léo Ferré en 2018 (85 957.46 €) et du nombre d'élèves inscrits le jour de la rentrée scolaire 2018/2019 (100), sur proposition unanime de la Commission des Affaires Scolaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe à **859.57 € le coût moyen à l'élève**, pour la participation 2019 des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement 2018 de l'école Léo Ferré de Langon.

➤ Arrête comme suit la répartition entre les communes, pour les élèves présents à la rentrée scolaire 2018/2019 :

- Langon, pour 66,5 élèves, 57 161.71 €
- Ste Anne sur Vilaine, pour 14 élèves, 12 034.04 €
- Chapelle de Brain, pour 17 élèves, 14 612.77 €
- Renac, pour 2,5 élèves, 2 148.94 €.

■ ECOLE ST MARCELLIN CHAMPAGNAT - CONTRAT D'ASSOCIATION - PARTICIPATION 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à **825.67 € par élève** domicilié à Langon et scolarisé au sein du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) des écoles privées Langon/Ste Anne sur Vilaine, la base de la participation 2019 de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école St Marcellin Champagnat. Le montant total de la participation est établi à **32 201.13 €** (825.67 € x 39 élèves domiciliés à Langon et inscrits au sein du RPI à la rentrée de septembre 2018).

■ ECOLE ST MICHEL DE REDON - DEMANDE DE PARTICIPATION 2019

Un élève, domicilié à Langon, est scolarisé en classe U.L.I.S. destinée à recevoir les élèves en situation d'handicap scolaire, à l'école Saint Michel à Redon. L'école Saint Michel demande à la commune de Langon une participation financière à la scolarisation de cet enfant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant de la participation de la Commune à l'école St Michel de Redon, au coût à l'élève dans les écoles publiques de Redon ou au coût à l'élève de l'école Léo Ferré de Langon, s'il est moins élevé que celui de Redon.

■ ECOLE LEO FERRE – CREDITS FOURNITURES SCOLAIRES 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 49.29 €/élève (augmentation de 1,5 % par rapport à 2018), le montant des crédits scolaires accordés à l'école Léo Ferré, pour l'année 2019. La somme de 4 929 € (49.29 € x 100 él.) sera inscrite au Budget Primitif 2019.

■ ACTIVITES PEDAGOGIQUES - SUBVENTION 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 1.5 % la subvention pour les activités pédagogiques et la fixe à 23.77 € par élève domicilié à Langon et inscrit à l'école Léo Ferré ou au sein du RPI des écoles privées Langon/Ste Anne le jour de la rentrée scolaire 2018/2019, ce qui donne la répartition suivante :

- Ecole Léo Ferré : 23.77 € x 66.5 él = 1 580.71 €.
- RPI Langon/Ste Anne : 23.77 € x 39 = 927.03 €.

■ ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX - RECRUTEMENT

Suite aux travaux d'accessibilité à la salle des sports, des travaux de peinture sont nécessaires. Les fenêtres nouvellement posées aux services techniques doivent également être peintes et des travaux de peinture sont nécessaires sur d'autres bâtiments. Pour les effectuer, il pourrait être fait appel à un agent compétent dans le domaine, en CDD (Contrat à Durée Déterminée). Le temps nécessaire à leur exécution a été évalué à au moins 2 mois.

A la demande de M. Douillard, M. le Maire précise qu'il s'agit de travaux à la Salle de Sports (partie du couloir), aux Services Techniques, à la Salle des Menhirs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de recruter un agent, en CDD (Contrat à Durée Déterminée), à temps complet, pour effectuer des travaux d'entretien dans les bâtiments communaux et fixe la durée du CDD, à au moins 2 mois (3 mois si nécessaire). La rémunération se fera sur la base de l'Indice Brut 418 ; Indice Majoré 371.

■ CPIE DE ST JUST - FINANCEMENT DES CHANTIERS D'INSERTION

Comme en 2018, Redon Agglomération demande aux communes brétiliennes (sauf Redon) de participer, pour 2019, au financement des chantiers d'insertion du CPIE de St Just, sur les mêmes bases.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage à faire appel aux chantiers d'insertion du CPIE de St Just pour des travaux d'entretien de sentiers de randonnée ou des petits travaux sur le bâti. Le montant minimum sur lequel la Commune s'engage est de 6 799.98 € pour l'année 2019.

■ RESTRUCTURATION DE LA VOIRIE 2019

Quatre entreprises ont répondu à la consultation. La consultation pour la restructuration 2019 de la voirie porte sur des routes communales :

- Sur la Voie Communale n° 43 : Radineuf/la Lande (1 000 ml)
- Sur la Voie Communale n° 6 à la Menisais (600 ml)
- Sur le Chemin Rural n° 79 au village de Montenac et à la Vallée de Montenac (300 ml)
- Sur le Chemin Rural n° 23, à la Houssais (400 ml)

Principales Décisions du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise COLAS, la Rougeraie – Domloup – BP 25 35410 CHATEAUGIRON, pour la somme de 48 598.67 € HT (58 318.40 € TTC), sollicite une subvention auprès de Redon Agglomération (au titre des Fonds de Concours) et valide, comme suit, le plan de financement :

Dépenses HT		48 598,67 €
Montant des Travaux	48 598,67 €	
Recettes HT		48 598,67 €
Redon Agglo (Fonds de Concours)	24 299,33 €	
Autofinancement	24 299,34 €	

■ VOIRIE-POINT A TEMPS AUTOMATIQUE (PATA)

Six entreprises ont répondu à la consultation pour le point à temps automatique (PATA) pour la mise en œuvre de 35T de PATA sur les routes communales, avec :

- Fourniture, transport et mise en œuvre d'émulsion de bitume à 69 % et gravillons 4/6 lavés,
- Compactage avec cylindre **et** chauffeur,
- Fourniture et mise en place de la signalisation réglementaire, pendant au moins 2 mois après la réalisation,
- Balayage des rejets 15 jours à 3 semaines, voire plus, après la réalisation, en accord avec l'adjoint à la voirie

À la question de Mme Bréger qui demande comment on évalue le nombre de tonnes qu'il faut, M. le Maire répond que cela dépend de l'état des routes et M. Plessis répond que si c'était nécessaire, on passerait à 40 tonnes : l'évaluation est difficile parce que c'est « automatique ». Il s'agit de l'entretien, contrairement à la modernisation où on peut évaluer les longueurs, les largeurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise SAUVAGER pour la mise en œuvre de 35 T de PATA, au prix de 24 150.00 € HT (28 980.00 € TTC).

■ EGLISE – AVENANTS

M. Forest, architecte, propose des avenants aux différents marchés de l'église –avenants pour lesquels la commission Bâtiments-Voirie-Urbanisme-Environnement, à l'unanimité, a émis un avis favorable :

Lot n° 1 - Avenant n° 4 au marché GREVET –Echafaudage, Maçonneries, Pierres de taille

Extension du caniveau pavé le long du collatéral nord (12 ml) dû à la création d'une descente Eaux Pluviales supplémentaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de l'architecte pour l'avenant n° 4 au marché GREVET, pour un montant de 1 215.60 € HT (1 458.72 € TTC).

Lot n° 4 - Avenant n° 3 au marché LESURTEL – Couverture

Pour le traitement en zinc entre la croix du monument aux morts et la baie du transept nord.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de l'architecte pour l'avenant n° 3 au marché LESURTEL, pour un montant de 212.76 € HT (255.31 € TTC).

Lot n° 5 - Avenant n° 1 au marché D.L.B. –Menuiseries bois

Suite à la découverte du dallage originel, réalisation d'une trappe ouvrante permettant de voir ce dallage, et réalisation de 2 barreaux sur la petite baie entre le chœur et la chapelle absidiale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de l'architecte pour l'avenant n° 1 au marché D.L.B., pour un montant de 2 110.00 € HT (2 532.00 € TTC).

Lot n° 7 - Avenant n° 1 au marché L'ACANTHE PATRIMOINE – Peinture

A la demande de M. Masson, Conservateur Régional des Monuments Historiques, peinture sur les tirants afin de réduire leur impact visuel (peinture dans la couleur de la voûte). Les tirants posés lors de la phase 1 des travaux étaient de couleur noire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de l'architecte pour l'avenant n° 2 au marché l'Acanthe Patrimoine, pour un montant de 2 078.00 € HT (2 493.60 € TTC).

■ LOTISSEMENT DU TUMULUS – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Gilles COUANAULT, 1er Adjoint, valide, le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Michel RENOUL, Maire (absent pour le vote) et présenté par M. le Trésorier :

Principales Décisions *du Conseil Municipal*

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat 2017 reporté		126 332,91 €	126 332,91 €		0,00 €	
Opérations de l'exerc.	128 856,91 €	126 797,91 €	126 797,91 €	126 332,91 €	255 654,82 €	253 130,82 €
Totaux	128 856,91 €	253 130,82 €	253 130,82 €	126 332,91 €	255 654,82 €	253 130,82 €
Résultat clôture 2018		124 273,91 €	126 797,91 €		2 524,00 €	

■ LOTISSEMENT DU TUMULUS - BUDGET 2019 - VOTE

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2019 du lotissement du Tumulus qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, pour la section d'investissement, à la somme de 299 064.91 € et pour la section de fonctionnement à la somme de 369 090.91 €.

■ BUDGET GLOBAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Gilles COUANAULT, 1er Adjoint, valide, par 11 voix Pour et 3 abstentions (Mmes Bréger, Gaulin et Douillard), le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. Michel RENOUL, Maire (absent pour le vote) et présenté par M. le Trésorier :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat 2017 reporté		1 203 091,75 €		452 750,04 €		1 655 841,79 €
Opérations de l'exerc.	871 495,28 €	1 236 856,59 €	1 077 416,07 €	431 438,68 €	1 948 911,35 €	1 668 295,27 €
Totaux	871 495,28 €	2 439 948,34 €	1 077 416,07 €	884 188,72 €	1 948 911,35 €	3 324 137,06 €
Résultat clôture 2018		1 568 453,06 €	193 227,35 €			1 375 225,71 €
Reste à réaliser			879 700,00 €		879 700,00 €	0,00 €
Totaux cumulés avec RAR	871 495,28 €	2 439 948,34 €	1 957 116,07 €	884 188,72 €	2 828 611,35 €	3 324 137,06 €
Résultats définitifs avec RAR		1 568 453,06 €	1 072 927,35 €			495 525,71 €

■ BUDGET GLOBAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2018

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Compte Administratif 2018 du budget global donne les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de.....1 568 453.06 €
- Section d'investissement : déficit de.....193 227.35 €
- Résultat définitif : excédent de.....1 375 225.71 €
- Reste à réaliser, en dépenses.....879 700.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 abstentions (Mmes Bréger, Gaulin et M. Douillard), affecte au Budget Primitif Global 2019 :

- Une partie de l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 193 227.35 €, à l'article 1068-Excédent de fonctionnement capitalisé (investissement), afin de couvrir le déficit d'investissement,
- Le reste de l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 1 375 225.71 €, à l'article 002-Excédent de fonctionnement reporté (fonctionnement).

■ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 2012. Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition qui s'établissent comme suit, pour 2019 :
- Taxe d'habitation : 16,30 %
- Taxe Foncière sur le Bâti : 18,65 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 45,29 %

■ BUDGET GLOBAL 2019 - VOTE

M. le Trésorier présente, au Conseil Municipal, le projet de Budget Primitif Global 2019 qui s'équilibre pour la section d'investissement, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 792 927.35 €. Pour la section de fonctionnement, le Budget Primitif Global 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 210 849.42 €.

Mme Bréger fait remarquer que les prévisions pour la bibliothèque sont les seules à ne pas avoir été augmentées en investissement. M. le Maire répond qu'une décision modificative peut toujours être proposée en cours d'année.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 abstention (Mme Gaulin) et 2 contre (Mme Bréger et M. Douillard), vote le Budget Primitif Global 2019, tel que présenté.

■ PRESENTATION DES FINANCES DE LA COMMUNE 2014 A 2018

M. Fleury, Trésorier de Redon, présente l'évolution, sur 5 ans entre 2014 et 2018 :

- Des produits et des charges de fonctionnement.
- De la dette et des charges financières. Les charges financières ayant diminué de 23,1 % sur 5 ans, la commune se désendette.
- De la CAF (Capacité d'Auto-Financement) qui est passée de 236 858 € en 2014 à 365 641 € en 2018

Le financement disponible représente le total des ressources disponibles dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé l'annuité en capital des emprunts : il est passé de 502 065 € en 2014 à 725 800 € en 2018.

Le Fonds de Roulement en nombre de jours de charges réelles est de 579,78 : la commune pourrait payer ses dépenses réelles pendant 580 jours sans aucune recette. Le fonds de roulement et la trésorerie étant très importants, la Commune a un fort potentiel d'investissement.

- La capacité de désendettement de la Commune est de 1,9 année de CAF brute (endettement fort au-dessus de 8 ans).

- Gestion maîtrisée et fort potentiel d'investissement

Points forts : Fort potentiel d'investissement, la Capacité d'Autofinancement (CAF) élevée, fonds de roulement élevé et trésorerie abondante et maîtrisée.

Point de vigilance : les charges de personnel.

Vie Locale

■ PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - Révision

Le 20 Juin dernier, le Conseil Municipal a arrêté le futur Plan Local d'Urbanisme. Les personnes publiques associées ont 3 mois pour se prononcer sur ce dossier.

A l'issue de ces trois mois, le dossier sera soumis à enquête publique et ce, pendant un mois. L'enquête qui devrait se dérouler en Novembre/Décembre 2019 permettra au public de s'informer sur le projet et de recueillir ses observations sur le registre spécifiquement mis à sa disposition. Un commissaire-enquêteur assurera des permanences pour recevoir les personnes intéressées.

Toutes les informations sur les dates d'enquête et les permanences du commissaire-enquêteur, lorsqu'elles seront connues, seront données par voie de presse, affichage à la porte de la mairie et sur le site Internet de la Commune www.langon35.bzh.

■ Boîte aux lettres

La boîte aux lettres qui se trouvaient devant la Poste a été transférée sur le parking de la Mairie, à gauche en entrant sur le parking.



■ OPÉRATION « ARGENT DE POCHE »

Accompagnés des agents des services techniques (Hervé Gauvin, Jean-Marie Tressel et Quentin Rapilly), Pauline Rondeau, Sofia Makdad et Lucas de Martelaere ont effectué des travaux de désherbage sur la sente piétonne rue de Renac, au cimetière. Ils ont également nettoyé les tapis de la salle de sports.

Satisfaits de leur semaine, ils étaient ravis de recevoir leur gratification de 75 € chacun de la part de Gilles Couanault, 1er Adjoint et de Maryvonne Gauvin, Adjointe.

Les jeunes langonnais qui ont entre 16 et 18 ans et qui seraient intéressés pour participer à une nouvelle opération « Argent de Poche », sont invités à se faire connaître en Mairie.



■ CROIX DE TRÉAU

Implantée sur un terrain communal à la fin de la guerre 39/45, par des prisonniers du village de Tréau de retour de captivité et en reconnaissance d'avoir été épargnés, la Croix de Tréau a été rénovée par la Commune il y a quelques années. Elle a été bénie par le Père Paul, au cours d'une petite cérémonie qui a réuni les habitants du village de Tréau.



■ COMMÉMORATION DU 12 MAI 2019

Dimanche 12 Mai a eu lieu la commémoration du 08 Mai. Dépôt de gerbe au Monument de Port de Roche, suivi d'un autre dépôt de gerbe au Monument aux Morts place de l'église.

Allocution de Mr De Barmon et de Mr Le Maire qui s'est terminée par un vin d'honneur à la mairie offert par la Municipalité.

Décès de Auguste Heuzé, ancien combattant, à l'âge de 83 ans



INAUGURATIONS DE L'AGENCE POSTALE, DE LA SENTE PIETONNE, ET DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE

Le 23 Avril dernier, M. le Maire a accueilli de nombreuses personnalités pour l'inauguration de l'Agence Postale, de la liaison douce rue de Renac et des travaux d'accessibilité de la Mairie, de l'école Léo Ferré et de la Salle de Sports. Etaient présents : M. Jacques Ranchère, Sous-Préfet de Redon ; MM. Jean-Luc Chenut et Franck Pichot, respectivement Président et Vice-Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine ; M. Jean-François Mary, Président de Redon Agglomération ; Mme Nadine Dréan, Conseillère Départementale ; Marcel Bouvier, Dominique Julaud, René Riaud, respectivement Maires de Pipriac, la Chapelle de Brain et Sixt-sur-Aff, les Adjoints et Conseillers municipaux de Langon et de nombreux langonnais.

Extrait du discours du Maire :

« Merci pour votre présence à cette inauguration, je devrais dire « ces inaugurations ».

Tout d'abord, **la liaison douce**, sur 1 km, en entrée d'agglomération rue de Renac. Pour ces travaux, nous avons pu compter sur l'aide du service Ingénierie de l'agence départementale de Redon. Nous en avons profité pour faire l'effacement des réseaux.

Les buts recherchés étaient :

- de réduire la vitesse,
- d'apporter une meilleure sécurité, aux piétons, notamment les scolaires et les usagers de la zone économique,
- d'encourager les riverains à se rendre à pied dans les commerces du centre et favoriser les rencontres en faisant passer les piétons par la zone de loisirs où se trouvent des jeux pour les enfants.

Sur le montant total des travaux de 397 206 € TTC, nous avons reçu 115 185 € de subventions.

Puis les **travaux d'accessibilité à la Mairie, à l'école Léo Ferré et à la Salle de sports**, avec l'installation d'un élévateur sur chaque site. Ces travaux étaient préconisés dans l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) réalisé en 2015.



Pour l'école Léo Ferré, l'installation de l'élévateur a coûté 46 536 €.

Pour la Mairie, l'installation de l'élévateur, l'aménagement du parking et de l'allée dans le parc ont coûté 115 218 €



Pour la Salle de Sports, l'installation de l'élévateur et le changement de la porte d'entrée ont coûté 67 751 €. Ces travaux d'accessibilité, d'un coût de 230 000 €, ont été subventionnés à hauteur de 125 312 €.

Et enfin **l'Agence Postale**. A l'heure où tant de bureaux de Poste ferment dans le milieu rural, nous avons décidé de réagir.



Cette agence représente un soulagement pour toutes celles et ceux qui redoutaient d'être obligés de se déplacer à Redon, pour l'affranchissement du courrier, retirer ou déposer un colis, retirer ou déposer de l'argent.

Pérenniser la présence postale, c'est aussi et surtout garder ce lien social qui caractérise les services de proximité. Je suis très attaché aux services publics de proximité. Perdre ce lien aurait été plus que regrettable et je ne pouvais le concevoir en tant que Maire. Je remercie les élus qui m'ont soutenu dans ce dossier.

Des travaux d'aménagement ont été réalisés dans les locaux de la mairie et la Poste a participé à leur financement ainsi qu'aux travaux d'accessibilité, à hauteur de 25 000 €.

Des horaires communs avec ceux de la Mairie faciliteront le quotidien des langonnais. L'agence postale fonctionne depuis le 1er avril et les agents d'accueil se sont déjà bien adaptés, avec l'aide des agents de la Poste. Les nombreux clients de la Poste qui ont déjà pris le chemin de l'agence postale sont aussi très satisfaits du service qui leur propose plus de jours et 25 heures ¼ hebdomadaires d'ouverture au public.

Pour tous ces projets : la liaison douce rue de Renac, les travaux d'accessibilité de la Mairie, de l'école, de la salle de sports et l'aménagement de l'Agence Postale, je tiens à remercier sincèrement les partenaires financiers qui nous ont soutenus : l'Etat, le Conseil Départemental, Redon Agglomération et la Poste. »

INAUGURATION DE l'Eglise St Pierre et St Paul, le 29 Juin 2019 à 10 h 00

Allocution de M. le Maire, le jour de l'inauguration.

Monsieur le Sous-Préfet
Monsieur le Député
Monsieur le Vice-Président du Conseil Départemental
Madame la Conseillère Régionale
Monsieur le Président de Redon Agglomération
Mesdames et Messieurs les Maires,
Monseigneur d'Ornellas
Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles
Monsieur le Conservateur Régional des Monuments Historiques
Monsieur le Trésorier des Finances Publiques de Redon,
Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers Municipaux,
Père Paul Habert, Père René Lailé et Père Blot
Mesdames et Messieurs les représentants de la Paroisse,

Mesdames, Messieurs, Bonjour,

Nous y voilà. Ce jour tant attendu de tous les langonnais est enfin arrivé. J'en suis fier et c'est une grande joie pour moi de vous accueillir aujourd'hui pour l'inauguration de l'église Saint Pierre et Saint Paul, si chère à nos cœurs et, coïncidence, le jour où l'on fête les Pierre et Paul.

Tout d'abord, un peu d'histoire :

Si un autel Saint-Pierre est attesté en 862, l'église actuelle fut reconstruite dans la première moitié du 12^{ème} siècle par les moines de Saint-Sauveur de Redon, après que l'église du 9^{ème} siècle ait été détruite et pillée par les Vikings.

L'originalité de l'église de Langon s'exprime dans son maître clocher entouré de douze clochetons, métaphore du Christ et de ses 12 apôtres.



- Du 12^e au 14^e siècle : construction des 2 bas-côtés
- Au 15^e siècle : construction de la Chapelle Nord,
- Au 16^e siècle : construction de l'arcade entre le chœur et l'absidiole nord et reconstruction des bas-côtés avec bouchage des fenêtres de la nef,
- Au 17^e siècle : reconstruction partielle de la tour du clocher,
- Entre 1840 et 1846 : l'absidiole sud est transformée en sacristie, une épaisse couche de chaux vient masquer les peintures découvertes en 1835/1836, entre autres,
- En 1883 : réfection de la flèche,
- Entre 1920 et 1923 : une fenêtre est ouverte dans l'absidiole nord, le clocher passe de 8 à 12 clochetons et l'église est entièrement repeinte sauf dans l'absidiole nord où les peintures découvertes au début du 20^{ème} siècle sont consolidées.

C'est l'une des églises romanes de Bretagne la mieux conservée mais aussi l'une des plus complexes. C'est aussi le seul ensemble roman conservé dans son intégralité en Ille-et-Vilaine.

Depuis le 14 Janvier 2002, l'église St Pierre et St Paul est inscrite dans sa totalité à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

Les 3 cloches Marie-Louise, Marie-Josèphe et Agathe ont arrêté de sonner en 2001 : leur balancement faisant craindre pour la stabilité du clocher. L'église est fermée au public depuis le 31 Mai 2004, par arrêté municipal.

Pour le 21ème siècle, on pourra relater les travaux suivants :

En novembre 2004, d'importants désordres structurels et sanitaires ont nécessité une confortation provisoire au moyen d'étais intérieurs et extérieurs, en plusieurs endroits de l'église.

Le 24 Juin 2004, le Conseil Municipal confie une mission de maîtrise d'œuvre à un premier architecte du patrimoine, pour la restauration de l'église.

Le 04 Novembre 2010, devant la difficulté de faire aboutir le dossier du sauvetage de l'église et en concertation avec M. Henry Masson, Conservateur Régional des Monuments Historiques, le Conseil Municipal décide de résilier le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec cet architecte et une nouvelle consultation est lancée pour choisir un nouvel architecte.

Le 31 Mars 2011, le Conseil Municipal choisit Mme de Ponthaud, Architecte en Chef des Monuments Historiques, Architecte du Patrimoine, pour une **1ère phase de travaux** pour la restauration extérieure du clocher avec reprise en sous-œuvre par la mise en place de micro-pieux, restauration du transept sud et du bas-côté sud de l'église. Les travaux de la 1ère phase ont été réalisés entre 2013 et 2015, par des entreprises, toutes spécialisées dans la restauration de Monuments Historiques :

- Pour la Maçonnerie/Pierre de taille, l'entreprise JOUBREL de La Mézière (35)
- Pour la Charpente, l'entreprise MOULLEC de Lamballe (22)
- Pour la Couverture, l'entreprise HERIAU de Cornillé (35)
- Pour les Cloches/Beffroi/Paratonnerre, l'entreprise BODET de Plérin (22).

La pose du nouveau coq a fait l'objet d'une petite cérémonie organisée le 8 Avril 2015, pour sa bénédiction par le Père Paul Habert et le père René Laillé, Curés de la paroisse, en présence, entre autres, des enfants des écoles. Pour l'occasion, les enfants avaient écrit des poèmes qui ont été glissés, avec l'allocution de M. le Maire, dans des tubes introduits à l'intérieur du coq.

Une **étude intermédiaire** réalisée en Juin 2016, par la SCP Forest-Debarre, architecte du Patrimoine, prévoyait d'achever la restauration de l'église en 3 tranches afin d'étaler les travaux et surtout leur paiement.

La SCP Forest-Debarre a été choisie par le Conseil Municipal, en Septembre 2016, pour la **2ème et dernière phase de travaux**. Sa mission était initialement de les réaliser en 3 tranches, sur 4 ans, soit pour fin 2020.

Le Conseil Municipal faisant de l'église une priorité et les finances de la Commune le permettant, les 3 tranches de travaux ont été réalisées simultanément pour arriver aujourd'hui à son ouverture au public, avec 18 mois d'avance.

Les travaux de cette 2ème phase portaient sur le chœur, la sacristie, le transept nord, le vestibule, le bas-côté nord et la façade occidentale ainsi que la restauration des peintures murales et du mobilier religieux. La tribune rapportée au 19ème siècle, n'a pas été conservée : composée d'une structure bois sur poteaux de fonte, elle n'était pas accessible au public et nuisait à la lecture du volume de la nef. Une analyse dendrochronologique, effectuée en 2018, permet une datation de 1094 de certains morceaux de charpente.

La 2ème phase de travaux, commencée en Septembre 2017, a été réalisée par les entreprises suivantes :

- Pour la Maçonnerie/Pierres de taille/Echafaudages, l'entreprise GREVET de Laval (53),
- Pour le traitement des charpentes, l'entreprise CRT de St Gemmes s/Loire (49),
- Pour la Charpente, l'entreprise Ateliers PERRAULT Frères de St Laurent de la Plaine (49),
- Pour la Couverture/Zinguerie, l'entreprise LESURTEL de Chazé s/Argos (49),
- Pour les Menuiseries bois, l'entreprise D.L.B. de Gouesnou-Brest (29),
- Pour les Vitraux, l'entreprise Vitraux d'Art Michel Péchousek, de Nantes (44),
- Pour la Peinture, l'entreprise L'Acanthe Patrimoine de Pont-Saint-Martin (44),
- Pour la Restauration des Peintures Murales, l'entreprise Arthéma Restauration associée à Géraldine Frey, de Nozay (44),



- Pour la Restauration du Mobilier Religieux, l'Atelier Co-Réum, de Bieuzy-les-Eaux (56),
- Pour l'Electricité/Courants forts/Fluides, l'entreprise CGV et Ciel de La Verrie (85).

Les architectes et les entreprises qui sont intervenus sur notre église sont spécialisées dans la restauration du patrimoine. Sous la houlette et la très précieuse collaboration de M. Henry MASSON, Conservateur Régional des Monuments Historiques, ils ont fait un travail remarquable. UN GRAND MERCI à eux, sans oublier tous les ouvriers qui y ont travaillé.

Du côté finances, un bref résumé :

Diagnostic sanitaire.....	4 229 €
En 2005, les travaux d'urgence ont coûté.....	24 990 €
De 2013 à 2015, les travaux de la 1ère Phase...	1 225 932 €
En 2016, l'étude intermédiaire entre la 1ère et la 2ème phase.....	29 832 €
De 2016 à 2019, les travaux de la 2ème phase.....	1 059 349 €
Le tout représentant un total TTC de.....	2 344 081 €

Avec le soutien important des partenaires financiers, pour un total de 1 452 925 €, dont :

- 581 793 € du Conseil Départemental, (29.78 %)

- 517 759 € de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), par l'intermédiaire de M. Masson, (26.50 %)
- 326 503 € du Conseil Régional, (16.72 %)
- 26 870 €, au titre des réserves parlementaires et des Travaux d'Intérêt Local, (1.37 %)

Le total représentant un taux de 74 % de subvention. Là aussi, un GRAND MERCI.

Merci à M. Masson, Conservateur Régional des Monuments Historiques qui a suivi le dossier et a toujours répondu à nos sollicitations, merci aux architectes, aux entreprises, pour la qualité de leur travail, aux partenaires financiers, aux adjoints (Michel Trémoureux pour la phase 1 ; Gilles Couanault, Eugène Plessis, Maryvonne Gauvin et Paulette Marchand qui ont suivi les travaux) et les conseillers municipaux qui m'ont suivi sur cet important et complexe dossier.

Merci également :

- au Père Paul Habert et au Père René Laillé
- à Jean-Pierre Flaux, responsable de la paroisse,
- à tous les nombreux bénévoles de la paroisse qui ont préparé l'église pour sa réouverture et que je ne peux citer,
- aux agents des services techniques,
- à notre DGS qui s'est investie pleinement dans ce dossier comme dans tant d'autres.





Que serait un village sans son église ? Une église est un lieu de vie quel que soit notre croyance ou notre pratique religieuse. Le patrimoine n'est pas seulement une charge, il est un atout pour l'attractivité de la commune. Il est un symbole fort de l'histoire collective locale et sa restauration constitue une richesse transmise aux générations futures. Nous, nous passons mais le patrimoine reste et toutes les générations qui se succèdent se le partagent. Le charme de Langon tient pour beaucoup dans son patrimoine architectural avec l'église St Pierre et St Paul restaurée mais aussi la Chapelle Ste Agathe, les Demoiselles ainsi que tout le petit patrimoine tel que les fours, les puits répartis sur tout le territoire. Je remercie l'association Arcades qui se chargera d'ajouter la visite de l'Eglise à celle de la Chapelle Ste Agathe et à tout le riche patrimoine de la commune.

Je sais que nombre de Langonnais sont très attachés à ce fleuron des bâtiments communaux dont le mauvais état les



inquiétait. Le 23 Avril dernier, la remise en route des cloches éteintes depuis 2001, a fait pleurer quelques-uns d'entre nous. C'est dire que ce 29 juin tant attendu, marque la fin d'un long processus amorcé depuis plus de 15 ans. Et puis, une église, c'est aussi un lieu de vie qui, quelles que soient les croyances, a accueilli beaucoup d'entre nous : baptêmes, communions, mariages, obsèques...

Enfin, je voudrais remercier François Lefebvre qui a réalisé un magnifique diaporama sur le déroulé des travaux -diaporama qui vous est proposé après les allocutions.

Mesdames et Messieurs, je suis profondément heureux de ce qui a été fait dans cet édifice et je remercie encore tous ceux qui se sont associés à ce projet.

Michel RENOUL
Maire



CLASSES 9

Les langonnais, nés une année qui se termine par « 9 », organisent une journée festive « Classe 9 », le samedi 14 septembre 2019 dont le programme figure sur l'affiche jointe.

Ceux qui veulent participer peuvent s'inscrire jusqu'au 31 août 2019 au Café des Sports, au Café des Tilleuls et à la Boulangerie de Langon.

Nous comptons sur votre présence à tous. Les grands et les petits sont attendus nombreux.

LANGON

SAMEDI 14 SEPTEMBRE 2019
JOURNÉE DE FÊTE
des "CLASSES"

9

10h30 Messe
 11h30 Gerbe
 12h30 Photo
 13h00 REPAS

19h30 Buffet
 21h30 Soirée dansante

Réservation et Inscription: AVANT le 31 Août 2019
Café des Tilleuls, Café des Sports, Boulangerie

Graphique Conception

Langon, 14 Septembre 2019, journée des classes 9

Messe 10h30
 à l'église de Langon
Dépôt de la gerbe 11h30
 au Monuments aux Morts
Photo du groupe 12h30
 prêt de la Salle Polyvalente
Repas 13h00
 à la Salle Polyvalente

Menu

Adulte

- Kir
- Timbale de poisson
- Cuisse de canard, PdT sautées et Flan de légumes
- Fromage Salade
- Fondant au chocolat
- Café

Enfant

- Émincé de volaille
- PdT. sautées
- Fondant au chocolat
- Jus d'orange

Boissons comprises

Buffet 19h00
 à la Salle Polyvalente
Soirée Dansante 21h30

Participation au Repas de midi
 (Avec les accompagnants)

Adulte(s) : 30€
Enfant(s) (- de 10 ans) : 8€

Participation au Buffet du soir
 (Avec les accompagnants)

Adulte(s) : 10€
Enfant(s) (- de 10 ans) : 5€

Photo de groupe: 8€

(Le règlement sera effectué directement au photographe le jour même.)

Réservation et Inscription: AVANT le 31 Août 2019
Café des Tilleuls, Café des Sports, Boulangerie

Toute l'école a travaillé sur deux thèmes, la mer et le cirque.

Tous les élèves du CE1 au CM2 se sont rendus une semaine en classe de mer/cirque au centre la maison du golfe à Sarzeau.

Les plus petites classes sont allées passer deux journées distinctes à la mer, une première pour profiter du paysage et faire du landArt, la deuxième pour faire une pêche à pied et faire aussi des jeux de plage pour découvrir l'estran.



Les petites classes se sont rendues également au parc de Treffendel pour participer à des ateliers de cirque et voir le spectacle du cirque Métropole.

Une maman d'élève, Tabéa Tyswoski, artiste Circassienne a aidé les enseignantes à préparer le spectacle de fin d'année sur le thème du Cirque, réunissant toute l'école, avec plusieurs séances organisées dans la salle de sport en amont.

Les élèves de l'école ont également participé à la semaine des langues et une classe, les GS CP CE1, ont rendu visite au foyer logement de Langon, pour partager des jeux et créer du lien intergénérationnel.



■ Remerciements de Mme Cavaciuti et des enfants

"Nous avons enfin terminé nos comptes et grâce à vos achats lors du Marché de Noël ainsi que les bulbes et plantes, chaque enfant a vu le prix de son séjour scolaire "mer et cirque" à Sarzeau de mai dernier diminuer un peu. **Tous les enfants de l'école publique Léo Ferré du CE1 au CM2 et leurs familles vous remercient du fond du cœur pour votre participation à ces actions.**"

Les Amis de l'école publique Léo Ferré

L'association des amis de l'école publique Léo Ferré a comme d'habitude réalisé son lot d'événements et participé aux sorties scolaires de l'école publique.

Récapitulatif de l'année scolaire 2018/2019 :

➤ Octobre : Le Fest-Noz d'Halloween 2018 était la dernière édition de l'événement, sous la tutelle de POM et Hélène.

➤ Sept. Octobre : Le ramassage et pressage de pommes a bien tourné une fois encore, avec bien sûr participation des enfants et repas champêtre.

➤ Décembre: Le goûter de Noël avec chansons et cadeaux sous forme de friandises et livres offerts directement par le père Noël (Merci Bernardo!)

➤ Février : Le repas Karaoke "Nouvel An Chinois" avec dragons papiers suspendus, tapisseries chinoises et menu de circonstance.

Une belle réussite cette année, avec 250 couverts!

➤ Juin : Le 9 se déroulait la dernière foire à tout de Langon sous sa forme actuelle, puisque l'école privée Saint Marcellin ferment ses portes,

le partenariat public / privé des parents d'élèves organisant cet événement arrive lui aussi à son terme.

La fête de l'école qui s'est déroulée le 22 juin...

➤ Et bien sûr, LA RECYCLETTE, qui tourne encore et toujours tous les deuxièmes samedi du mois (initiative de POM qui marche depuis plusieurs années maintenant).

Tous ces événements ont permis la tenue de sorties scolaires et l'achat de matériel pour l'école.

Nous avons aussi, quand c'était nécessaire, soutenu financièrement les familles qui en avaient besoin, pour que TOUS et TOUTES puissent participer aux sorties scolaires.

Nous tenons enfin à honorer encore une fois la mémoire de notre POM, artiste de scène, disparu en avril dernier. Salut l'artiste !



ÉCOLE St Marcellin Champagnat

En décembre dernier, tous les élèves des classes du RPI ont préparé une veillée de Noël, sur le site de Ste Anne sur Vilaine. Les familles ont été conviées le vendredi soir 21 décembre, sur le site de Langon, à venir écouter les chants appris par cycle. Pour cette occasion, les enfants avaient préparé des décorations (guirlandes, suspensions, photophores, crèche en carton...) pour la cour de récréation et le préau. Cette veillée a été clôturée par un verre de l'amitié, offert par les 2 APEL des 2 écoles. La veille, l'ensemble du RPI s'était rejoint à la cantine de SASV pour partager le repas de Noël avec quelques anciens de la commune. Puis, un temps de célébration de Noël a été vécu en l'église de SASV en présence du Père Yann. Et enfin, le moment le plus attendu : le goûter sur la cour de l'école et la venue du Père-Noël...



En janvier, à la suite des élections des délégués, des conseils d'élèves ont eu lieu afin de discuter des choses à améliorer ou à apporter au sein des écoles. Les élèves ont pu échanger avec la direction de l'école. Un bon moment de partage !

En février dernier, les élèves de CM1 et de CM2 sont allés au collège St Michel de Guéméné pour vivre une journée dans la peau d'un collégien.

Début avril, pendant le temps du Carême, les élèves ont pu participer à l'action « Bol de riz » pour Langon, et « pain/pommes » pour SASV. Cette année nous avons découvert et aidé l'association « Les Petites Lucioles » qui propose d'améliorer le quotidien des malades du cancer et de leur famille. 414€ ont ainsi pu être versés à cette association : des achats de tablettes pour permettre d'attendre les rendez vous médicaux au centre Eugène Marquis, devraient être envisagés.



Pour la fête des parents, qui a eu lieu le 7 juin, nous avons organisé, sur les 2 sites, des expositions autour de l'environnement qui était notre thème de l'année. Les travaux des élèves ont ainsi pu être exposés.



Lors de ce second semestre, chaque site a pu bénéficier d'interventions musique en lien avec le Conservatoire de Musique de Redon et l'Ecole de Musique de Guichen : l'aboutissement de ces temps a été la proposition d'un petit spectacle musical (lors de la fête des parents sur SASV, et lors de la kermesse sur Langon). Les élèves des classes de CP au CM1 ont pu participer à des séances de piscine sur la piscine de Guéméné, et les élèves de CM2 ont participé à 3 journées Voile/kayak sur l'étang de Bain de Bretagne. La fin de l'année a été rythmée par de nombreuses sorties :

- des journées sportives ont été organisées avec les écoles du Pays de Redon et des Vallons de Vilaine
- fin mai, les maternelles des deux sites ont participé à une randonnée pédestre : chaque classe est partie de son école, à pied, et tous se sont rejoints dans un champ de Port de Roche pour participer à un grand jeu de l'oie. Bien entendu le pique nique était de rigueur !
- les élèves du CP au CM2 ont participé aux 500 handballeurs en herbe début juin
- pour terminer l'année scolaire, tous les élèves du RPI se sont rendus au zoo de Branféré.
- durant l'année scolaire, chaque classe s'est rendue au théâtre et les maternelles ont pu participer à un concert pédagogique sur St Perreux.

Et pour finir l'année, nous avons tous participé à notre kermesse RPI qui s'est déroulée sur le site de Langon et à un pique-nique de fin d'année le dernier jour d'école.

Mais notre kermesse avait cette année un goût particulier... En effet, l'école St Marcellin Champagnat ferme définitivement ses portes au 31 août de cette année. Il n'y aura donc plus d'école appartenant au réseau des Ecoles Catholiques sur Langon.

En lien avec la municipalité, il a été décidé que les familles langonnaises pourraient toujours avoir le choix des écoles sur Langon. Pour cela, nous passerons d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), à un RPI Concentré (Regroupement sur une seule école privée pour deux communes). Une navette sera mise en place par la municipalité de Langon pour permettre aux langonnais et langonnaises de poursuivre leur scolarité du primaire sur l'école St Gabriel de Ste Anne sur Vilaine, qu'ils côtoient depuis deux ans. Cette navette sera aussi disponible pour les nouvelles familles qui voudraient inscrire leurs enfants sur l'école St Gabriel. L'ensemble des élèves sera réparti, pour 19-20, sur 4 classes. Les projets se poursuivront de la même manière qu'ils l'étaient sur le RPI.

Pour toutes demandes de renseignements pendant les vacances scolaires, n'hésitez pas à téléphoner au 0299087698, ou envoyez un mail à eco35.st-gabriel.ste-anne-sur-vilaine@enseignement-catholique.bzh



■ Solidarité Bouchons 35

Le 4 juin dernier, au cours d'une petite cérémonie présidée par Jean-Yves Gauvin, à la salle polyvalente, l'association Solidarité Bouchons 35 a remis des dons à plusieurs associations et établissements.

Des chèques, représentant un total de 8 900 €, ont été remis à :

- 1 000 € à l'EHPAD Léon Grimault de Rennes
- 1 000 € à l'EHPAD Gaëtan Hervé de Rennes
- 1 000 € à la résidence Père Brottier de Pléchatel
- 1 000 € à l'IME la Rive de Redon
- 1 000 € à l'IEM la Clarté de Redon
- 1 500 € à l'AFM-Téléthon de Chatillon sur Seiche
- 1 000 € à JoAillettes de Montfort sur Meu
- 500 € au Foyer les Hortensias de Langon



- 500 € à l'APAHSP de Pipriac
- 400 € au Foyer Les Glycines de Pipriac

Ces aides proviennent de la vente des bouchons collectés sur tout le département et serviront à améliorer le quotidien des résidents

Merci à tous les bénévoles qui collectent et transportent ces bouchons.

■ Association « les Amis de la Chapelle Saint-Joseph »

Ce dimanche 31 mars s'est déroulée la traditionnelle kermesse de la chapelle Saint-Joseph. Comme chaque année, de nombreux fidèles sont venus assister à la cérémonie religieuse célébrée par le Père Paul.

Ensuite, sous un temps estival, crêpes, gâteaux, galettes-saucisses et buvette ont connu un franc succès. L'après-midi, on pouvait retrouver les traditionnels jeux ainsi que les petites balades en poney ou cheval. La journée s'est terminée avec le tirage de la tombola :

- Premier lot : Meignen Julien**
- Deuxième lot : Delamarre Gaël**
- Troisième lot : Gauvin Jean-Yves**



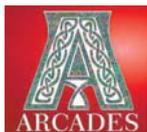
■ Comité des Fêtes

Le 3 février s'est déroulé le LOTO à la salle polyvalente organisé par le Comité des Fêtes animé par Paulette. Le public est venu nombreux.



Le 28 avril le Comité des Fête a organisé son concours de pêche à la truite où 60 pêcheurs ont répondu présents. Le président teint à remercier le propriétaire de l'étang ainsi que tous les bénévoles pour le bon déroulement de cette journée très conviviale.





■ ARCADES

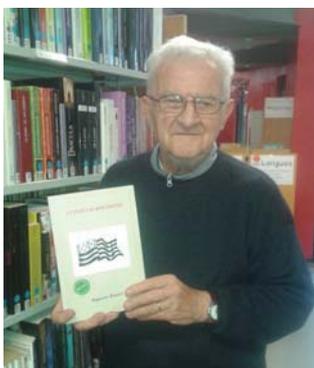
Assemblée générale

L'assemblée générale de l'association a permis à l'association de faire le bilan des actions réalisées, devant un public très attentif : Nettoyage du site de la Gaudinais, rallye vélo, sortie culturelle à Elven, Journée champignons, exposition, journées Européennes du Patrimoine, visites de la chapelle Ste Agathe, Journée champignons, cérémonie du 11 novembre, recherches historiques ... Jean-Yves a présenté le bilan financier et prévisionnel, approuvé à l'unanimité.

Un débat a été proposé sur les actions futures, riche en proposition. Les deux responsables des ateliers de généalogie et d'informatique ont présenté leur bilan et leurs projets futurs. Cette réunion s'est clôturée par un pot de l'amitié où chacun a pu continuer d'échanger avec les membres de l'association.



Rencontre et dédicace avec Auguste Daniel



Auguste Daniel, auteur en histoire locale écrit toujours avec passion et édite régulièrement des ouvrages. Samedi 4 mai, il a présenté et dédicacé son dernier livre « Femmes de Bretagne » la vie et l'œuvre de femmes qui ont marqué la Bretagne dans bien des domaines. La dernière partie de l'ouvrage honore la vie de

14 résistantes bretonnes dont Marie Moquet. A lire et à relire !

Sortie culturelle à Tréhorenteuc

Le 21 mai, les membres d'Arcades se sont retrouvés pour une balade aux portes de Brocéliande, invités par le maire adjoint désireux de leur faire découvrir l'église.

En 1942, l'abbé Henri Gillard pose le pied dans ce village isolé à l'extrémité du département. La population est pauvre, un peu oubliée du chemin de son église. L'abbé Gillard, entreprendra la rénovation et la décoration de cette église pendant 20 ans en faisant appel notamment à la famille Odorico pour de très belles mosaïques mêlant intimement le sacré, le religieux et les contes de Brocéliande.



Conférence sur la famille Odorico

Le 14 juin, Monsieur Bohuon, Adjoint à l'animateur de l'architecture et du patrimoine de la maison du tourisme de Rennes est venu à Langon nous parler de ces mosaïstes rennais d'origine italienne, la famille Odorico, dont l'entreprise devint l'un des plus importants centre de mosaïques en France.

A Rennes la piscine St Georges en est un formidable témoignage. A Langon, l'église St Pierre et Paul possède quatre mosaïques au sol, à découvrir



■ Club des Ajoncs d'Or

JEUDI 16 mai, la salle polyvalente a une nouvelle fois affiché complet pour son repas dansant. L'ambiance était au rendez-vous. Depuis 2013 -année où le club des Ajoncs d'Or avait inauguré la salle- on retrouve toujours le même et fidèle public.

Une tombola gratuite était prévue au cours du repas : une cinquantaine de lots a été distribuée et fait autant d'heureux gagnants. C'est une langonnaise qui a gagné le « voyage à la journée »





ESPERANCE

La mi-saison pointe le bout de son nez. Encore cette année, nous avons eu le plaisir de recevoir 250 personnes lors des cochonnailles qui se sont bien déroulées. Nous remercions toutes les personnes présentes lors de cette manifestation et souhaitons les revoir l'an prochain.

Nous remercions les bénévoles qui nous ont aidé, qui restent toujours bien insuffisants.

Le badminton et l'harmonisation corporelle ont très bien démarré pour cette première année.

L'an prochain, nous verrons peut-être se greffer à l'Espérance le Baseball dirigé par Adrien ainsi que le Qu Gong dirigé par Audrey.

Le cyclocross et cyclotourisme débutent à Langon et au mois de janvier une compétition officielle aura lieu au niveau du terrain de foot.

Le concours de pétanque et palets aura lieu au terrain de foot le 14 juillet.

Nous vous attendons dans nos différentes sections. Venez nombreux. Merci à tous.



SECTION FOOT

Les années passent et ne se ressemblent pas. Nos deux équipes se maintiennent dans leur division mais en fin de tableau. Nous leur souhaitons bonne chance pour la future année que nous préparons.

La section football ouvre grand ses portes à tous pour diriger une équipe, arbitrer, soit en touche, soit sur terrain, pour gonfler nos rangs des supporters pour accompagner nos équipes.

NOUS RECHERCHONS UN ARBITRE OFFICIEL POUR SUIVRE LE STATUT DE L'ARBITRAGE DU DISTRICT 35 : FORMATION, EQUIPEMENTS ET DEPLACEMENTS SERONT PRIS EN CHARGE PAR L'ESPERANCE.

SPORTIVEMENT LANGON

SECTION TENNIS DE TABLE

La section se compose de joueurs « loisirs » et d'une équipe « licenciés » évolution en championnat.

L'équipe est montée cette année de D4 en D3 en 1ère phase et malheureusement redescendue en 2ème phase en D4. Il est difficile de se maintenir avec un effectif de 6 joueurs pour 4 places à chaque match.

En loisirs, une quinzaine de personnes suivent les entraînements du mardi soir :

- De 18h à 19h pour les jeunes (environ 10 joueurs)
- De 19h à 21h pour les adultes (avec équipes de joueurs licenciés)

La section recherche des personnes voulant jouer (aussi bien en championnat qu'en loisirs).

Vous êtes tous les bienvenus, venez faire un essai « Ping Pong » dans une ambiance sympathique.

Pour tous renseignements : RIVAUD Pascal 06 73 32 49 52 – JALLU Paul 06 62 72 82 73

PETANQUE

Encore une année de passée, nous en avons lancé des kilos, voire des tonnes de boules, avec nos 35 adhérents. Comme tous les ans, nous organisons le concours du 14 juillet. Nous avons remis cela, tous les vendredis de 18h30 à 21h30. Et les mardis vers 18h pour les entraînements spécifiques pour les adhérents qui veulent se perfectionner. Contact : Olivier DESCARPENTRIE 06 35 44 61 70

RELAXATION – Harmonisation corporelle

Pour la 2ème année à Langon, vous pouvez venir apprécier la détente corporelle et ses bienfaits par des exercices de détente appropriés :

- soit seul ou à deux
- soit sur une chaise, au sol ou au mur avec l'appui de l'énergétique chinoise.

Ce cours est destiné à toutes et tous pour retrouver souplesse, énergie vitale, force, plus... joie de vivre.

A découvrir dans la salle de gym, route de Renac (à côté d'Are Paysage).

Cours le lundi à 10h30 et à 19h00 – séance d'1h15
Contact : Annick DAVID 07 87 73 85 94

COURS SHEN ZHEN QI GONG pour adultes

Dynamique ou statique, cette pratique accessible à tous harmonise la relation entre le corps et l'esprit.

Elle apporte joie et santé pour toutes les personnes souhaitant prendre soin de leur corps, notre première maison.

Les cours se dérouleront le mardi de 10h00 à 11h15 et le jeudi de 18h45 à 20h00 à la salle de gym, route de Renac (près d'Are Paysage) à Langon.

Contact : Audrey CROC 07 51 65 04 74

COURS DE YOGA

Le YOGA est un temps pour soi, pour être à l'écoute de ses sensations corporelles en pratiquant des étirements, des postures appropriées et pour dénouer les tensions.

Les cours se dérouleront le mardi de 18h à 19h30 (sauf vacances scolaires) salle de gym (près d'Are Paysage) route de Renac à Langon.

Contact : Marie-Jeanne LAMBERT 02 99 08 60 41

■ LANGON MARC'H TAN CLUB

Le 02 Février 2019, le club moto "Langon Marc'h tan Club" avait organisé une soirée "Tartiflette" qui a réuni 120 convives. Nous remercions les personnes présentes à cette soirée et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Au vu du succès de notre première balade moto au profit de l'Association "Une Ecole Pour Lucie" qui s'était déroulée le 08 Septembre 2018, nous réitérons cette année la deuxième édition. Cette dernière aura lieu le Samedi 14 Septembre 2019. Au programme: accueil des motos à partir de 11h00, départ de la balade à 15h00. Expo de motos anciennes ouverte à tous. Buvette et restauration sur place. Pour tous renseignements contacter Eric : 06 68 64 35 22

■ Association Gwelet'vo !

Association Gwelet'vo !(On verra!)

Cours de Breton

L'association "Gwelet 'vo !" créée récemment pour aider à la promotion et à la diffusion de la langue bretonne sur le territoire de Redon propose des cours de breton à Langon pour les niveaux débutants. Un cours a déjà lieu tous les mercredis à 17h30 au café des Tilleuls.

Si vous êtes intéressé(e,s) et souhaitez participer pour la rentrée scolaire prochaine n'hésitez pas à entrer en contact avec nous !

Contact : gweletvo@gmail.com

Tel : - Alice Chour-Darmes (professeur de Breton) 07 68 13 56 28

Etat Civil

En application de l'article 9 du Code Civil relatif au respect de la vie privée de chacun, seuls peuvent figurer sur le bulletin communal :

- ⇒ la naissance des enfants dont les parents en ont expressément et par écrit donné l'autorisation.
- ⇒ le mariage dont les époux ont signé une autorisation.

Naissances - 7 naissances ont été enregistrées depuis le 1er Novembre 2018 dont :

- . 12/12/2018 – Élio MARQUIS
- . 12/12/2018 – Housni SOILIH
- . 11/02/2019 – Rose GÉRARD

L'équipe municipale félicite les heureux parents

Mariage - 1 mariage a été enregistré depuis le 1er Novembre 2018 dont

- . 08/12/2018 – Luc VAILLANT et Hélène BRAUD

L'équipe municipale félicite les jeunes mariés

Décès – 10 décès ont été enregistrés depuis le 1^{er} Novembre 2018 :

- . 10/12/2018 - Mr Alain ROUYER, 66 ans, 22 La Tennière à SAINTE REINE DE BRETAGNE (44)
- . 18/12/2018 - Mr Gérard GUERET, 74 ans, 39 La Couaillerais à LANGON
- . 05/01/2019 - Mr Maria THOMAZIC, 95 ans, Foyer Logement à LANGON
- . 06/01/2019 - Mme Yvonne JOUBERT veuve MARTIN, 91 ans, 25 La Gare à LANGON
- . 15/01/2019 - Mr Roger RACAPÉ, 88 ans, 8 La Chenac à LANGON
- . 17/02/2019 - Mr Jackie MORAUX, 59 ans, 9 La Gigardais à LANGON
- . 04/04/2019 - Mr Alphonse THÉLOHAN, 91 ans, 31 La Gare à LANGON
- . 04/04/2019 - Mme Jocelyne FRADIN, 70 ans, 21 La Gare à LANGON
- . 17/04/2019 - M. Auguste HEUZÉ, 83 ans
- . 01/05/2019 - Mme Yvonne FONTAINE, 94 ans, 54 Grande Rue à LANGON
- . 13/05/2019 - Mme Lucette DEBRAY, 88 ans, Maison de Retraite de Grand Fougeray.
- . 31/05/2019 - Mr Pierre MOREAU, 54 ans, 25 Bernuit à LANGON

L'équipe municipale présente ses sincères condoléances aux familles

3ème Edition

OCTOBRE ROSE EN PAYS DE REDON
Ensemble mobilisons nous contre le cancer du sein

20 OCTOBRE 2019

« Des femmes ensemble, vêtues de rose, solidaires d'autres femmes, soutenues par des hommes et enfants »

Co-organisé par
ATHLÉ PAYS DE REDON
Redon
MUTUELLE des Pays de Vilaine
La santé durable, un engagement vital
13 rue des Douves - Redon

Jeudi 17 Oct. 20h20

Projection du film documentaire
«La vie au fil des jours»
suivi d'un échange avec les représentants
de l'association «Vie et cancer».



Ce film se veut être le témoin sensible, intime, poétique des parcours de personnes touchées par la maladie, qu'elles soient malades ou proches de malades, professionnels des soins de supports ou d'association de soutien.

Dimanche 20 Oct.

Réalisation d'un graff
sur le thème «Octobre Rose»



JEFF, artiste graffeur bien connu dans le Pays de Redon, sera présent sur site le dimanche matin 20 octobre et réalisera sur toile pendant la marche un graff sur le thème «Octobre Rose». Cette toile sera ensuite exposée au Centre hospitalier de Redon.

Dimanche 20 Oct.

Faire un don de cheveux

Deux coiffeuses d'Allaire et Rieux, partenaires de Solidhair, offrent une coupe aux volontaires. L'argent collecté, suite à la vente des cheveux, aide à l'achat de prothèses capillaires des personnes atteintes du cancer et en difficultés financières.



Animations musicales tout au long du parcours.

APÉRO CONCERT

Octobre rose en Pays de Redon, déjà la 3^{ème} édition !

Une 2^{ème} édition exceptionnelle tant au niveau de la participation que du soleil pour illuminer cet élan de solidarité.

La ville de Redon est devenue rose avec 2500 participantes. Pour cet événement co-organisé par l'Athlé Pays de Redon et la mairie de Redon, nous pouvons compter sur le soutien de nos différents partenaires, dont Redon Agglomération, et apprécions le relais des communes du territoire pour la promotion de notre événement.

Nous sommes vraiment fiers de la mobilisation des habitantes du territoire et espérons les retrouver.

Le succès de notre événement nous amène à changer le lieu de regroupement qui se trouvera **au Parc Anger, le dimanche matin du 20 octobre 2019**, et débutera par un échauffement collectif à 10h15. Des stands et animations vous seront proposés par nos différents partenaires.

L'an dernier, nous avons reversé 10 000 euros aux deux comités de la ligue contre le cancer. Aussi notre collectif a également décidé d'accorder une enveloppe de 3000 euros à l'ASSAD pour satisfaire des besoins individuels de malades ainsi qu'une aide financière à l'adhésion de l'association « Les Riposteuses ». Le collectif étudiera toute autre demande de structures du territoire, parvenue à l'adresse suivante :

octobreroseenpaysderedon@gmail.com

Désormais vous connaissez le principe. Une course et une marche féminines de 6 km, accessibles à toutes. Nous sommes tous concernés par la lutte contre le cancer du sein qui est, en France, le 1^{er} cancer féminin avec chaque année, près de 50 000 nouveaux cas et 11 000 décès. A travers cet événement nous souhaitons promouvoir la pratique d'une activité physique et sportive régulière du fait de ses bienfaits en tant que facteur de protection de ce cancer mais aussi lors de la maladie ou après les traitements.

Prochain défi à relever collectivement : 3000 participantes. On compte sur vous !

MISE EN VENTE DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

La sensibilisation au compostage individuel sera renforcée à compter de septembre 2019. Des composteurs seront proposés à la vente et des formations pratiques seront dispensées.

Environ 1/3 de la poubelle d'ordures ménagères est composée de bio-déchets tels que les épluchures, restes alimentaires, végétaux, serviettes en papier ...

Pour faire baisser le volume du bac marron, certains déchets peuvent être recyclés facilement dans le composteur. Il suffit de les mélanger à de la matière sèche telle que les feuillages, petits branchages et copeaux de bois.



Pour permettre aux familles de s'équiper, REDON Agglomération met en place un dispositif de vente de composteurs. Ils seront adaptés à la taille du foyer, qui ne pourra acheter qu'un seul composteur via l'intercommunalité.

Plusieurs modèles en bois seront disponibles à partir de cet été.



Ainsi que le matériel nécessaire :

- ✓ Bio-seau
- ✓ Mélangeur

Des formations pratiques pour apprendre à composter ou améliorer sa pratique seront dispensées dans différentes communes selon un calendrier qui sera mis en ligne sur le site de REDON Agglomération.

Le retrait des bacs se fera à la recyclerie « la Redonnerie » de REDON.

Le paiement du composteur interviendra au moment du règlement de la redevance incitative.

Contactez la Direction de l'Environnement de REDON Agglomération au 02 99 70 34 34 ou contact@redon-agglomeration.bzh

REDON
Agglomération
ASS Bretagne Sud

ACCÈS INFORMATISÉ SUR LES DÉCHÈTERIES

Les entrées des déchèteries sont désormais équipées de barrières et de bornes d'identification dont les objectifs sont les suivants :

- Contrôler que les usagers des déchèteries contribuent effectivement au service. En effet, pour obtenir une carte, il faut ouvrir un compte usager et payer au moins l'abonnement ;
- Tracer et attester les apports des professionnels afin qu'ils puissent justifier du tri de leur déchets, et faciliter la facturation ;
- Réguler le nombre de véhicules circulant simultanément sur les plateformes des déchèteries et ainsi offrir à chaque usager un accueil optimal et sécurisé,
- Recentrer les missions de l'agent d'accueil sur l'optimisation du tri des déchets.



Une carte permettant l'accès aux huit déchèteries du territoire a été remise aux usagers, lors de la distribution des nouveaux bacs. Dans le cas contraire, la demande se fait par internet, via le formulaire dédié sur www.redon-agglomeration.bzh.

A noter que le nombre de passage à la déchèterie n'est pas limité !

Domptez vos déchets verts



REDON
Agglomération
ASS Bretagne Sud

N° d'appel des pompiers de PIPRIAC : 18
Gendarmerie du GRAND FOUGERAY : 17 en cas d'urgence.
Dans les autres cas : 02.99.08.40.05

Numéros de téléphone utiles en cas de panne :

Électricité (E.D.F.) : 0 810 333 035
Eau (SAUR) : 0 811 460 314

MAIRIE DE LANGON et AGENCE POSTALE COMMUNALE

⇒ **N° Téléphone** : 02.99.08.76.55
⇒ **N° Télécopieur** : 02.99.08.74.24
⇒ **E-mail** : mairielangon35@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi et Mercredi : de 14h15 à 17h30
Mardi et Jeudi : de 9h15 à 12h30
Vendredi : de 9h15 à 12h30
et de 14h15 à 17h30
Samedi : de 9h15 à 12h
(fermée le samedi en juillet et août)

Horaires de la Médiathèque : Tél. : 02.99.08.65.30

Lundi : de 16h45 à 18h15
Mercredi : de 14h à 16h
Samedi : de 9h30 à 12h

ASSISTANTE SOCIALE : Tél. : 02.99.71.13.37

Permanence en Mairie de Langon, uniquement sur rendez-vous auprès du Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) de REDON

PAROISSE ST MELAINE EN PAYS DE REDON :

Les horaires des messes dominicales sont affichés à l'accueil paroissial, 35 Grande Rue (près de la Poste) et à la porte de l'Église.

Maison Médicale :

Infirmiers (A. Chauvin, C. Moussault, A.S. Morel, E. Guillet) : **02.99.08.64.46**
Orthophoniste (C. Vandepoortaele) : **02.56.50.18.30**
Ostéopathe (A. HOUALARD) : **02.56.24.95.81** ou **06.28.11.10.90** - osteo.langon35@gmail.com

PHARMACIE :

Pharmacie Anne Viel : 02.99.08.70.69

Médicaments non utilisés :

Ayez le réflexe CYCLAMED : rapportez à votre pharmacien, vos médicaments non utilisés, périmés ou non, même s'il n'en reste que très peu : sirops, solutions, aérosols, sprays, suppositoires, patchs, ovules, comprimés, gélules, poudres, pom-mades, crèmes, gel, etc.

Container à vêtements :

Un container « le Relais » est à votre disposition, à côté de la Poste (côté rue de la Poste). Vous pouvez y apporter les vêtements en sac, des chaussures nouées ensemble par paire.

Déchetteries

Renac – route de la Chapelle. Tél. **02.99.72.54.92**

Ste Marie de Redon – ZA la Lande du Guenet.

Tél. **02.99.72.54.92**

Tél. du service environnement de Redon Agglomération : **02.99.70.34.34** ou www.redon-agglomeration.bzh

Ramassage des ferrailles et encombrants :

Ramassage des ferrailles et encombrants sur la Commune 3 fois dans l'année.

Le ramassage ne se fait que chez les personnes s'étant inscrites au secrétariat de Mairie. En dehors du ramassage effectué par la Commune, chacun peut emmener ses ferrailles et encombrants dans les déchetteries, aux heures d'ouverture.

La Recycllette :

A côté de la salle de sports, collecte de journaux, magazines, pub, annuaires..., organisée par les parents d'élèves de l'école Léo Ferré.

Rendez-vous sur place, de 10h à 12h, les 2èmes samedis du mois.

A VOS AGENDAS

Agenda (régulièrement mis à jour sur le site Internet de la Commune – www.langon35.bzh)

AOÛT

⇒ 19 Août 2019 – Rando VTT, pédestre et cycliste

SEPTEMBRE

⇒ 13 Septembre 2019 – Repas et après-midi dansant, par le Club

⇒ 22 Septembre 2019 – Repas offert par le CCAS aux +70 ans

⇒ 21 & 22 Septembre 2019 – Journées Européennes du Patrimoine, visites de la Chapelle Ste Agathe

OCTOBRE

⇒ 12 Octobre 2019 – Sortie champignons organisée par l'association Arcades

⇒ 13 Octobre 2019 – Soirée moules-frites

Liste des Associations

ACCA (Chasseurs)	JOUADE Antoine	La Mouchais	
Association des amis de Léo	BROUSSARD Vincent	22 La Chenac	06.99.75.01.27
ARCADES	LE ROUX Andrée	3 Vallée de Montenac	
Association des Amis de la Chapelle St Joseph	MÉHA Arnaud	29 La Chapronnais	02.99.08.75.35
BORDURES	RUAN François-Xavier	1 rue de la Pommaridière	
BOT (Bretagne Organisation Tir)	BIGOT Jean-Pierre	10 la Chenac	
Club des Ajoncs d'Or	GAUVIN Jean-Yves	3 la Mouchais	02.99.08.64.02
Comité des Fêtes	PLESSIS Pierrick	1 rue des Ardoisières	02.99.08.78.40
ESPERANCE DE LANGON	De MARTELAERE Yves	18 rue de Renac	
Section Football (Adultes)	DEMION Guillaume	15 la Lande	06.58.34.74.78
Section Tennis de Table	RIVAUD Pascal / JALLU Paul	Beslé sur Vilaine	02.40.87.22.06
Section Pétanque	DESCARPENTRIE Olivier	Renac	06.35.44.61.70
Setion VTT	MONSTERLEET Philippe	1 Cahan	06.15.19.43.95
Setion Badminton	FOSSE Charles	1 la Lande	06.60.74.13.53
Section Yoga	LAMBERT Marie-Jeanne	64 la Louzais	06.45.75.20.72
Section Harmonisation Corporelle	DAVID Annick	9 bis Heigné	07.87.73.85.94
Section Shen Zhen Qi Gong	CROC Audrey		07.51.65.04.74
J'VA TI 2	BERTHIER Antoine	15 Heigné	
LANGON MARC'H TAN CLUB	BIDEAU Eric	22 rue de Renac	06.68.64.35.22
OGEC Ecole Privée	M. BALLUET	Ste Anne sur Vilaine	06.73.87.34.06
TENNIS CLUB BASSE VILAINE	ALLAIN Yves	57 Port de Roche	02.99.08.71.61
UNC-AFN	JAQUET Robert	10 la Garlais	02.99.08.78.98

Les Artisans et Commerçants *Langonnais*

AEROBAUXITE (M.Ukéna)	Mobilier en aluminium	35 rue de Renac	06.76.94.34.28
ARE PAYSAGE – Dominique BELAY	Aménagement jardins et extérieurs	29 rue de Renac	06.99.91.64.72 arepaysage@yahoo.fr
ARVAY Lydie – Poney Nature	Centre de Tourisme Equestre	2 la Buntais	02.99.08.79.74
ASTEEL FLASH	Composants électroniques	36 rue de Renac	02.99.08.67.00
Au P'tit Resto	Restaurant Menu du jour	9 Grande Rue	02.99.08.76.49
AURIEGE – Gwendoline LEBRETON	Coiffeuse à domicile	13 le Coudrais	06.59.00.78.66
BASSIN Charline	Education Canine	La Jaunais	06.58.91.18.02
BASSIN Dominique	Menuiserie en bâtiments -Vente de bois de chauffage	1 la Jaunais	02.99.08.61.10
BATI-ROC35	Maçonnerie-Rénovation-Carrelage	41 Rue de Renac	06.77.76.98.56
BOTERF Raymond	Sculpteur sur bois	2 Domaine des Pins	02.99.08.70.55
BOUCHERIE DROUET (Véronique DROUET) (remplaçante de Jean-Luc DEBRAY)	Boucherie-Charcuterie-Traiteur	38 Grande Rue	02.99.08.71.39
BOUREL Mickaël	Peintures intérieures et extérieures, Ravalement, revêt .mural et sol	4 la Marquerais	02.99.08.65.63 06.18.87.57.35
BRM (Bertrand ROUINSARD)	Conseils et pose de cuisines, salles de bains, rangements, parquets, lambris	9 Impasse de la Garenne	06.85.46.60.70 bertrand.rouinsard@free.fr
BUCHOT Christian « le sel de Cahan »	leseldecahan@orange.fr	13 Cahan	02.99.08.79.09
Douze Grande Rue	Hébergement Touristique	12 Grande Rue	
EKILIBR	Création de sites Internet	17 la Morinais	06.14.03.12.27
ETA BILLARD	Travaux Agricoles	14 la Couaillerais	02.99.08.70.95
FEVRIER Annie	Café des Tilleuls-Quincaillerie	2 rue de la Bimais	02.99.08.60.71
FEVRIER SARL	Taxi Ambulance VSL	27 rue de Renac	02.99.08.74.76
FOSSE Audrey	Les Mariés de Jade 35 Vente de robes de mariée à domicile	audrey@lesmariesdejade.fr	07.60.58.38.05
GARAGE LANGON AUTO SERVICES	Garage	49 rue de Renac	02.99.08.77.45
GARAGE LEGLISE	Garage	2 rue de la Poste	02.99.08.74.07
GUIHAIRE François/LUCAS Patrice	Tourneur Fraiseur	1 la Gaudinais	02.99.08.76.19
ILLE EXPRESS NETTOYAGE	Société de nettoyage	19 Tréau	02.99.08.62.83
JAN Nathalie	Supérette « les Demoiselles »	51 Grande Rue	02.99.08.74.26
Jolie Vilaine	Gîte ***	41 Port de Roche	07.82.68.18.01
JOUADE Antoine	Entretien d'espaces verts	10 la Mouchais	06.99.75.01.27
KIBENN Société	Plomberie Chauffage	33 rue de Renac	06.15.19.43.95
LA FERME BUISSONNIERE	Production de fruits/Vente de produits	8 la Touche	06.81.70.61.55
Le Clos du Chêne	Chambre d'Hôtes	40 rue de Renac	02.99.08.75.66
LEHURT Anne	Fabrication de galettes, crêpes	3 rue de la Brulerie	02.99.08.62.10
CHAMBERT Stéphane et Christelle	Boulangerie-Pâtisserie	11 Grande Rue	02.99.08.71.67
LEMPERIERE Monique	Poterie Céramique	13 la Gare	02.99.08.75.56
Le Petit Gîte de Langon	Gîte : bontemps.framboise@laposte.net	4 la Moissonais	06.49.75.99.90
LETORT Bernard	Petits travaux extérieurs	19 la Chapronnais	06.44.79.60.68
LUCE Etablissement	Production et transformation de contre-plaqué	71 la Gare	02.99.08.74.48
Maison du Naturaliste	Hébergement touristique	2 le Pâtis Vert	02.99.08.62.07
MAKDAD Abdelhak	Ravalement	55 la Gare	06.18.63.22.50
Manoir des Chalands	Hébergement touristique	1 Port de Roche	
Neurofeedback-Dynamique (Gauvin Christèle)	Pour vivre mieux www.neurofeedback35-paysdevilaine.com	2 La Bossuais du Bot	07.68.08.67.33
MOINARD Jean-Noël	Couverture Ardoise et Zinc	43 Bernuit	07.71.80.69.96
MOQUET Anna	Grainerie	65 la Gare	02.99.08.75.90
PEINTURE PLESSIS PIERRICK	Peinture décoration, Ravalement et étanchéité, Sols résine, béton ciré...	2 rue du Tumulus	02.99.08.78.40 06.14.68.16.69
PHARMACIE – VIEL Anne	Pharmacie	41 Grande Rue	02.99.08.70.69
Restaurant « la Halte de Port de Roche»	Restaurant	11 Port de Roche	02.99.70.10.60
TESSIER Sébastien	Formier Chapelier	1 rue de la Grémairie	06.77.48.03.37
TESSON SCI	Hivernage et box à louer	1 la Gougeonnais	02.99.08.76.44
VENTROUX Michel-Café des Sports	Tabac-Articles de pêche-Station-service	13 Grande Rue	02.99.08.61.34

